

REGLEMENT

INTERIEUR DU

CENTRE AERE 2026/2027

PREAMBULE

Ce règlement est établi pour accueillir au mieux les enfants au centre aéré et garantir un meilleur fonctionnement, entre les différents acteurs (enfants, animateurs, directeurs, partenaires). Vous y trouverez le détail du fonctionnement des différentes périodes de l'année. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il puisse y avoir des organisations différentes comme les horaires ou les activités proposées.

FONCTIONNEMENT

Le centre aéré est ouvert toute l'année : les mercredis, pendant les vacances d'hiver, de Printemps, de la Toussaint ainsi que les vacances d'été. Il est donc fermé pour les vacances de Noël ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés. Il s'agit des vacances de la Zone C (Ile de France), du lundi au vendredi.

Pour tout retard répété, l'île de loisirs se réserve le droit de facturer un supplément de 5euros, le matin comme le soir (dépot des enfants après 9h40 ou départ après 18h10 mercredis et petites vacances ou 18h40 l'été).

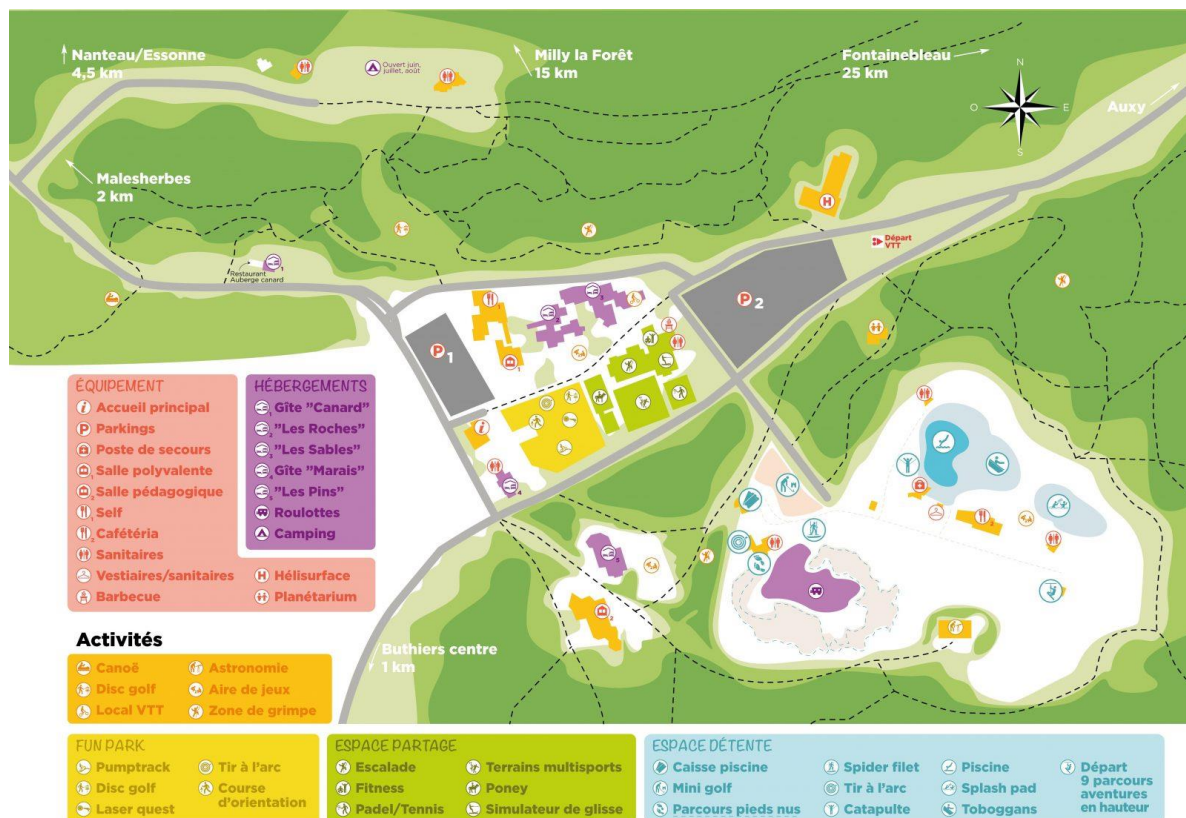
	Mercredis	Hiver, Printemps, Toussaint	Eté (Juillet + Août)
Accueil le matin	8h – 9h30	8h – 9h30	8h – 9h30
Accueil le soir	16h30 – 18h	16h30 – 18h	17h – 18h30

LIEU

	Mercredis	Hiver, Printemps, Toussaint	Eté (Juillet + Août)
Enfant de 4 à 6 ans	Planétarium	Planétarium	Salle polyvalente
Enfant de 7 à 11 ans	Planétarium	Planétarium	Salle polyvalente
Enfant de 12 ans et +	-	-	Salle polyvalente

CONTACTS

- Adresse de la structure : Ile de loisirs de Buthiers – 73 rue des roches 77760 BUTHIERS
- Gestionnaire : SMEAG de l'île de loisirs de Buthiers
- Accueil générale/bureaux : 01 64 24 2 87
- Mail général (facturation) : contact@buthiers.iledeloisirs.fr
- Directrice du centre aéré : Satyne NIVAULT centredeloisirs@buthiers.iledeloisirs.fr



CONDITIONS D'ADMISSION

- Une inscription préalable est obligatoire avant la venue de votre enfant. Elle doit être validée par la direction du centre aéré, **par retour de mail**.
- Un ajout ou une suppression de journée de présence doit être demandé à l'avance, selon les modalités suivantes :
 - Prévenir 15 jours à l'avance : non facturé
 - De 14 à 7 jours à l'avance : facturation à 50 %
 - De 6 jours ou moins à l'avance : facturation à 100 %

La demande doit être formulée par écrit ou par mail et reste soumise à validation. Sans justificatif valable (certificat médical...), une annulation ou absence peut faire l'objet d'une facturation.

- L'acquittement des factures précédentes est obligatoire.
- L'enfant doit être accompagné d'un responsable légal jusqu'à la prise en charge par un animateur. Toute personne majeure accompagnant l'enfant ou venant le chercher doit être mentionnée sur la fiche d'inscription.

- Toute sortie ou accueil en dehors des créneaux établis doit faire l'objet d'une demande écrite, datée et signée par le responsable légal de l'enfant.
- Pour l'accueil d'un enfant en situation d'handicap ou présentant un souci de santé (suivi médical régulier, prise de médicament, ...), nécessitant une organisation particulière, une réunion avec les parents (responsables légaux) et l'équipe de direction du centre aéré doit être organisée afin d'étudier la faisabilité de cet accueil.

DOCUMENTS A FOURNIR

- L'avis d'imposition N-1 (2026 sur les revenus 2025, pour l'année scolaire 2026/2027) sur laquelle l'enfant est déclaré.
- Attestation d'assurance : responsabilité civile / extrascolaire.
- Fiche d'inscription remplie et signée + l'acceptation du présent règlement en cochant la case prévue à cet effet sur la fiche d'inscription.
- Photocopie des vaccins à jour.

TARIFICATION

- Les tarifs présentés ci-dessus correspondent à une tarification journalière par enfant.

Quotient familial	Domicile dans le 77	Domicile hors 77
Inférieur à 850€	11€	26.50€
De 851€ à 1050€	16.50€	26.50€
De 1051€ à 1250€	21.50€	26.50€
De 1251€ et +	26.50€	26.50€
Pour une inscription de 4 ou 5 jours par semaine	23€ (1 ^{er} enfant) 22€ (2 ^{ème} enfant)	23€ (1 ^{er} enfant) 22€ (2 ^{ème} enfant)

- Mode de calcul : Revenu fiscal de référence (indiqué sur l'avis d'imposition) divisé par 12 (nombre de mois) divisé par le nombre de part (indiqué sur l'avis d'imposition).
- Pour les mercredis, la facture est établie à la fin de chaque mois. Pour les vacances, c'est le vendredi. Elle est envoyée dans un premier temps par mail (dossier spam à vérifier). Un titre exécutoire du Trésor Public sera envoyé si la facture n'est pas réglée.
- Envoi par mail de la facture acquittée sur demande.
- Paiements par chèque, espèce, chèques vacances acceptés au centre aéré, sous enveloppe. Notifier le n° de facture et l'identité de l'enfant.
- Paiement en CB uniquement à l'accueil général, ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
- Paiement par virement : RIB/IBAN indiqué en bas de la facture. Notifier le n° de facture et l'identité de l'enfant.
- Tout impayé pourra donner lieu à une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

ENCADREMENT

L'équipe du centre aéré est constituée d'un directeur, d'un adjoint et d'animateurs. Selon la période, des animateurs en stage sont accueillis. Concernant les activités spécifiques (acrobranche, sports codifiés, ...) l'éducateur sera obligatoirement qualifié pour celles-ci.

TENUE VESTIMENTAIRE

Durant sa journée, les enfants pratiqueront des activités ludiques, sportives nécessitant une tenue adéquate. Il est conseillé de NOTER les affaires (veste, casquette, doudou, écharpe, gants ...).

- Pour le parcours aventure : chaussures FERMEES obligatoires.
- Pour la piscine (Juillet/Août) : serviette, MAILLOT DE BAIN obligatoire (short interdit).
- Pour le simulateur de glisse : serviette, maillot de bain.
- Pour les beaux jours : casquette, chapeau, crème solaire, gourde.
- En cas de « mauvais temps » : k-way, tenue de rechange.
- Pour les plus petits : affaires de rechange, doudou.
- Pour les grands jeux du vendredi : un déguisement (pour ceux qui en ont envie).

EFFETS PERSONNELS

- En dehors des affaires cités précédemment, une demande préalable doit être effectuée pour apporter un quelconque article ou denrée alimentaire au centre aéré.
- L'usage des jeux électroniques, enceinte, lecteurs de musique n'est pas autorisé. Le téléphone portable est toléré dans le cas d'une utilisation restreinte, du cadre familial en cas de besoin.
- Le port de bijoux et/ou d'objet de valeur est fortement déconseillé.

L'île de loisirs de Buthiers décline toute responsabilité en cas d'incident résultant d'une méconnaissance de ces présentes dispositions. Tout vêtement ou objet oublié et non réclamé à la fin de l'année scolaire sera donné à une œuvre/association caritative.

ACTIVITES

Liste non exhaustive des activités animées au centre aéré : parcours aventure, parcours pieds nus, mini-golf, vélos funs, escalade, activités manuelles, activités traditionnelles, jeux de société, simulateur de glisse, piscine (juillet/août uniquement), ...

En été, le vendredi après-midi est réservé aux grandes animations avec tous les enfants du Centre Aéré : carnaval, kermesse, spectacle, chasse au trésor, olympiades, ...

Pour les vacances, le planning de la semaine est disponible dès le lundi matin sur le site internet : www.buthiers.iledeloisirs.fr dans l'onglet Clubs/Centre puis Centre de loisirs.

JOURNEE TYPE

	Mercredis	Hiver, Printemps, Toussaint	Été (Juillet + Août)
8h – 9h30	Accueil échelonné	Accueil échelonné	Accueil échelonné
9h30 – 10h	Présentation de la journée + groupes	Présentation de la journée + groupes	Présentation de la journée + groupes
10h – 12h	Activités extérieures + clubs	Activités extérieures	Activités extérieures
12h – 13h30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13h30 – 14h30	Activités calmes	Activités calmes	Activités calmes
14h30- 16h	Activités extérieures + clubs	Activités extérieures	Activités extérieures
16h – 16h30	Goûter	Goûter	Piscine
16h30 – 17h	Départs échelonnés	Départs échelonnés	Piscine + Goûter
17h – 17h30	Départs échelonnés	Départs échelonnés	Départs échelonnés
17h30 – 18h	Départs échelonnés + Fermeture	Départs échelonnés + Fermeture	Départs échelonnés
18h – 18h30	-	-	Départs échelonnés + Fermeture

RESTAURATION

- Pour toutes les périodes de l'année, le déjeuner et le goûter sont compris.
- Le menu est affiché chaque semaine à l'accueil du centre aéré, le goûter est variable et ne fait pas l'objet d'un menu spécifique.
- Concernant les allergies et régimes particuliers, le service restauration s'adapte au mieux pour proposer un repas adapté et varié. Il n'est pas prévu de menu spécifique pour convenance personnelle.
- Lorsque qu'un pique-nique est organisé, il est fourni par le service restauration de l'île de loisirs.

SANTE ET PREMIERS SECOURS

Les enfants malades ne sont pas acceptés au centre aéré.

- Lorsqu'un enfant présente des symptômes (fièvre, mal de tête, douleurs anormales, ...) il est mis au repos, isolé du groupe et la famille est prévenue, pour venir le chercher si la situation perdure.
- En cas d'accident bénin, l'enfant est pris en charge et soigné par un membre du personnel, qualifié. La famille est mise au courant en fin de journée, les gestes de premiers secours sont notifiés dans le cahier des soins.
- En cas d'accident, le personnel qualifié prend en charge l'enfant. Prodigue les gestes de premiers secours et alerte les pompiers ou SAMU selon la situation. La famille est alors prévenue et est tenue informée de la suite des événements. Si un responsable légal de l'enfant ne peut venir sur place avant le transport à l'hôpital, c'est un animateur qui accompagne l'enfant et fait le lien avec la famille.
- Les médicaments : l'équipe d'animation n'est autorisée à administrer un médicament, seulement dans le cas d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et prévoyant l'obligation d'une médication en journée.

VIE COLLECTIVE

Le centre aéré est un lieu accueillant dans lequel chacun doit respecter les règles de vivre-ensemble. Nous sommes tous concernés par le respect des autres, du matériel et de l'environnement. Tout incident, détérioration, conflit, fera l'objet d'une réflexion sur la sanction à apporter. Elle peut aller de l'avertissement verbal à l'exclusion temporaire voire définitive du centre aéré. Le remplacement et/ou la réparation d'un quelconque matériel, pourra faire l'objet d'une facturation pour la personne responsable.

Le centre aéré de l'île de loisirs Buthiers accueille depuis de nombreuses années les enfants dans un esprit où l'animation et l'éducation ne font qu'un. L'équipe d'animation et de direction reste ouverte aux retours, positifs comme négatifs, des enfants, parents, partenaires du centre aéré dans le but d'améliorer chaque jour notre quotidien.

EXECUTION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur est disponible à la lecture sur le site internet de l'île de loisirs de Buthiers, en PDF par envoi de mail sur demande.

Les parents, responsables légaux de l'enfant, sont chargés de le lire et de l'expliquer à leur enfant.

En cas de modification majeure, ce règlement est envoyé par mail à l'ensemble des inscrits.

L'équipe d'animation
Ile de loisirs de Buthiers

Sébastien PERRUCHET
Directeur des sports

Satyne NIVAULT
Directrice du centre aéré